
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 février 2025 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets
Mme Sherline Elien, Secrétaire recherchiste
M. Stéphane Rodrigue, Commandant PDQ 26

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 19.

CA25 16 0001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 février 2025, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 février 2025, à 19 h tel que proposé en scindant le point 51.01 afin que soient proposés et votés séparément les dossiers de nomination et de renouvellement des membres du CCU.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions des citoyens

LA PRÉSENTATION DU PLAN DE MOBILITÉ DÉBUTE À 19 H 20 ET SE TERMINE À 19 H 47.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Monsieur Marc Poulin	Démocratie municipale
Madame Juliette Gérard	Composte
Madame Tiffany Jeanneau Jardins Urbain	33 ave Glencoe
Madame Suzanne Simard	Rue Marie-Stéphane
Madame Céline Forget	Immeuble ave Bernard & Champagneur
Madame Marilyse Lapierre	Budget participatif
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Madame Potvin Règlement municipal qui gère la longueur permise des autos	Sur la rue Querbes, au nord de Van Horne, le stationnement d'autos très longues gêne la circulation sur le trottoir côté est. Ces mêmes autos dépassent parfois la ligne jaune, côté rue et gênent la circulation automobile. Il n'y a pas encore de règlement qui gère ce problème. Comment faire accepter un règlement à ce sujet ?
Monsieur Domenico Aversano Foyer résidentiel	Quels sont les règlements de la ville d'Outremont concernant les foyers et leurs émissions ? Existe-t-il un délai à partir duquel leur utilisation sera interrompue ? Certains jours, l'air du quartier dégage une forte odeur de fumée qui rend impossible d'ouvrir nos fenêtres.
Monsieur Joel Ekstein Recent and planned to changes to parking and direction of traffic	I am very concerned that Those changes are having a huge impact on all residents and it's done without proper public consent and full public consultation. These changes will benefit a small minority but harm a lot of residents as well the fact while the city will restrict car traffic there is no significant investment in public transportation.
Madame Rani Cruz Plan de stationnement	Je m'interroge sur votre incohérence concernant les changements de stationnement, qui sont passés d'un type de vignette à plusieurs types différents en fonction du bloc, et je remarque maintenant que certains blocs (il semble que ce soit spécifiquement pour une conscription !) ont réduit la limite de 2h à 19h au lieu de 22h. Pourquoi ce « plan de stationnement » est-il si désordonné et semble-t-il favoriser les roues qui grincent au lieu de se concentrer sur des changements logiques s'ils doivent se produire ?
Madame Diane Shea 150 anniversaire	De nombreux citoyens d'Outremont ont déployé beaucoup d'efforts au cours des dix dernières années pour créer de bonnes relations intercommunautaires. Pourriez-vous expliquer pourquoi vous avez choisi de tenir les célébrations du 150e anniversaire sur la journée samedi, ce qui exclurait les membres de la communauté hassidique ? Est-ce qu'on peut dire que vous suivez maintenant la politique de Donald Trump qui a banni le concept de diversité et d'inclusion ?

À 19 h 47, le président du conseil suspend la séance.

À 19 h 49, le conseil reprend ses travaux.

CA25 16 0002

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2024, à 19 h

Copie des procès-verbaux ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2024, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA25 16 0003

Période d'intervention des citoyens - Point 47.07 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 1420, boulevard Mont-Royal

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

10.06

CA25 16 0004

Approuver un projet d'addenda à l'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relatif à l'aménagement et à l'utilisation d'un parc-école dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247596003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le projet d'addenda à l'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relative à l'aménagement et à l'utilisation d'un parc-école dans le nouveau parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal;

D'AUTORISER le greffier adjoint de la Ville à signer au nom de la Ville ledit projet d'entente.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1247596003

CA25 16 0005

Approuver un projet d'addenda à l'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois relatif à la construction et l'entretien d'une infrastructure de rétention permettant la gestion mutualisée des eaux pluviales d'une école primaire dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247596004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le projet d'addenda à l'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois relatif à la construction et l'entretien d'une infrastructure de rétention permettant la gestion mutualisée des eaux pluviales d'une école primaire dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal;

D'AUTORISER le greffier adjoint de la Ville à signer au nom de la Ville ledit addenda à l'entente.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1247596004

CA25 16 0006

Exercer la deuxième option de renouvellement de douze (12) mois, soit du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026, et autoriser une dépense additionnelle de 668 822,53 \$ incluant les taxes versée à l'agence Trimax Sécurité Inc. pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à l'agence Trimax Sécurité Inc. (AO 21-19089) (résolution : CA22 16 0056 / dossier: 1225069003), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 733 032,52 \$ à 2 401 855,05 \$ incluant les taxes / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU QUE l'ancienne ville d'Outremont s'est dotée d'un service de Sécurité publique en 1979, tout comme plusieurs autres villes de banlieue, à la suite de la fusion des corps de police municipaux en 1972;

ATTENDU QUE lors des fusions municipales de 2002, Outremont est devenu un arrondissement de la Ville de Montréal, toutefois, le service de la Sécurité publique tel qu'il existait du temps de l'ancienne ville d'Outremont a été conservé en continu;

ATTENDU QUE le dernier contrat visant la fourniture du personnel de la Sécurité publique (appel d'offres public 21-19089) a été octroyé le 24 février 2022, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, soit du 1^{er} mars 2022 au 29 février 2024, incluant deux options de renouvellement de douze (12) mois chacune;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'EXERCER la deuxième option de renouvellement prévue au contrat 21-19089 octroyé à l'agence Trimax Sécurité Inc. le 24 février 2022 par le biais de la résolution CA22 16 0056 et ayant pour objet la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont, pour une durée de douze (12) mois, soit du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026 au montant de 668 822,53 \$ incluant les taxes, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 733 032,52 \$ à 2 401 855,05 \$ incluant les taxes;

D'AUTORISER une dépense maximale de 668 822,53 \$ incluant les taxes dans le cadre de cette prolongation du contrat ayant pour objet la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée au budget de fonctionnement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1255069004

CA25 16 0007

Déposer le rapport des décisions déléguées pour les mois de novembre et de décembre 2024

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour les mois de novembre et de décembre 2024.

30.01 1250219001

CA25 16 0008

Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de novembre et de décembre 2024

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de novembre et de décembre 2024.

30.02 1250219002

CA25 16 0009

Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de novembre et de décembre 2024

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de novembre et de décembre 2024.

30.03 1250219003

CA25 16 0010

Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de novembre et de décembre 2024

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour les mois de novembre et de décembre 2024.

30.04 1250219004

CA25 16 0011

Autoriser le règlement hors Cour et sans frais de la réclamation au montant de 25 145,03 \$ de la firme Nadeau Blondin Lortie Architectes inc. relativement à des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont, en acceptant un désistement sans frais et renoncer à entreprendre une poursuite contre Nadeau Blondin Lortie Architectes inc. pour erreurs et omissions qui auraient été commises dans le cadre du même mandat / Autoriser la Cheffe de division litige contractuel à signer tout document pour donner effet au règlement

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le règlement hors Cour et sans frais de la réclamation au montant de 25 145,03 \$ de la firme Nadeau Blondin Lortie Architectes inc. relativement à des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont, en acceptant un désistement sans frais;

DE RENONCER à entreprendre une poursuite contre Nadeau Blondin Lortie Architectes inc. pour erreurs et omissions qui auraient été commises dans le cadre du même mandat;

D'AUTORISER la Cheffe de division litige contractuel à signer tout document pour donner effet au règlement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1245583007

CA25 16 0012

Autoriser le dépôt du projet d'agriculture urbaine au parc Beaubien d'Outremont pour une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2025 (PDI-JCCM) du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal

ATTENDU QUE l'arrondissement Outremont adhère aux objectifs et modalités du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2025 pour le projet suivant et engager l'arrondissement Outremont à assumer sa part de responsabilité dans ce projet;

- Relocalisation du jardin communautaire d'Outremont et création d'un nouveau pôle d'agriculture urbaine au parc Beaubien (pour un montant de 197 969,55 \$ net de ristournes).

Les responsabilités de l'arrondissement :

- Planifier les projets respectant les critères du programme;
- Réaliser les travaux selon le financement octroyé;
- Réaliser l'entretien des espaces d'agriculture urbaine pour en assurer la pérennité;
- Effectuer la reddition de compte exigée.

DE MANDATER le chef de division études techniques du Bureau de projets pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour les projets ci-haut mentionnés;

DE CONFIRMER l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées à la demande de financement;

DE S'ASSURER de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1248892005

CA25 16 0013

Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés sur diverses avenues dans l'arrondissement d'Outremont en vertu du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

ATTENDU QUE dans le cadre de sa planification annuelle, la division du Bureau de projets de l'arrondissement d'Outremont propose d'offrir au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030 sur diverses avenues de l'arrondissement;

ATTENDU QUE les travaux consistent à remplacer les entrées de service en plomb du côté public et privé, incluant un planage-revêtement de la chaussée dans la limite des travaux;

ATTENDU QUE ce dossier a fait l'objet d'une intégration financière et technique entre l'arrondissement d'Outremont et la Direction de la gestion des actifs (DGA);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256965001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OFFRIR au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés sur diverses avenues dans l'arrondissement d'Outremont en vertu du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1256965001

CA25 16 0014

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à effectuer la mise à jour globale du règlement et à réviser la concordance entre la signalisation existante sur rue dans l'arrondissement et le Règlement sur la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à effectuer la mise à jour globale du règlement et à réviser la concordance entre la signalisation existante sur rue dans l'arrondissement et le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171).

40.01 1245069036

CA25 16 0015

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) visant à prohiber le stationnement de véhicules sur le domaine privé à un endroit non prévu à cette fin ainsi qu'à identifier comme une nuisance les contenants dédiés aux collectes laissés sur le domaine public et privé en dehors des heures prévues à la réglementation municipale

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à prohiber le stationnement de véhicules sur le domaine privé à un endroit non prévu à cette fin ainsi qu'à identifier comme une nuisance les contenants dédiés aux collectes laissés sur le domaine public et privé en dehors des heures prévues à la réglementation municipale.

40.02 1246723003

CA25 16 0016

Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins du parc-école dans le parc Irma-LeVasseur

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins du parc-école dans le parc Irma-LeVasseur* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à adopter un Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins du parc-école dans le parc Irma-LeVasseur.

40.03 1247596005

CA25 16 0017

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107) afin d'encadrer les heures d'ouverture du parc Irma-LeVasseur

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à encadrer les heures d'ouverture du parc Irma-LeVasseur.

40.04 1247596006

CA25 16 0018

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à prohiber le stationnement de véhicules sur le domaine privé à un endroit non prévu à cette fin et le long d'un véhicule stationné

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à prohiber le stationnement de véhicules sur le domaine privé à un endroit non prévu à cette fin et le long d'un véhicule stationné.

40.05 1255069001

CA25 16 0019

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise la suppression de trois espaces régis par parcomètres mixtes se retrouvant en conflit avec une zone de débarcadère sur l'avenue Outremont au sud de l'avenue Bernard et la modification de l'horaire d'un espace régi par parcomètre mixte afin de permettre le stationnement des motos sur l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Bernard

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à supprimer trois espaces régis par parcomètres mixtes se retrouvant en conflit avec une zone de débarcadère sur l'avenue Outremont au sud de l'avenue Bernard et de modifier l'horaire d'un espace régi par parcomètre mixte afin de permettre le stationnement des motos sur l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Bernard.

40.06 1255069002

CA25 16 0020

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (AO-664) - L'objet de ce règlement vise à modifier et à retirer certains tarifs apparaissant au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (AO-664)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier et à retirer certains tarifs apparaissant au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025).

40.07 1253711002

CA25 16 0021

Avis de motion, dépôt et adoption d'un premier projet de règlement - Règlements modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530) - L'objet des règlements vise à permettre les abris à vélos et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisés à des fins commerciales dans les zones PB et PA, autoriser les cafés-terrasses, lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges

Le projet de règlement a été déposé aux élu·es avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlements modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet des règlements vise à permettre les abris à vélos et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisés à des fins commerciales dans les zones PB et PA, autoriser les cafés-terrasses, lorsque reliés à une épicerie et à un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges.

40.08 1246723004

CA25 16 0022

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les heures de la plage horaire de la zone de débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 3 décembre 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069033;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, le Règlement modifiant le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à modifier les heures de la plage horaire de la zone de débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1245069033

CA25 16 0023

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche en tout temps sur l'avenue Wiseman à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 3 décembre 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069035;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche en tout temps sur l'avenue Wiseman à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1245069035

CA25 16 0024

ADDENDA - Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement autorisant un emprunt de 2 550 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement - PDI 2025-2034

DÉPOSER, le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue les 16, 17 et 18 décembre 2024 pour le « *Règlement autorisant un emprunt de 2 550 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement (AO-666) – PDI 2025-2034* ».

40.11 1243711022

CA25 16 0025

ADDENDA - Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement autorisant un emprunt de 1 083 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain - PDI 2025-2034

DÉPOSER, le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue les 16, 17 et 18 décembre 2024 pour le « *Règlement autorisant un emprunt de 1 083 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain (AO-668) – PDI 2025-2034* ».

40.12 1243711024

CA25 16 0026

ADDENDA - Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PDI 2025-2034

DÉPOSER, le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue les 16, 17 et 18 décembre 2024 pour le « *Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement (AO-669) – PDI 2025-2034* ».

40.13 1243711025

CA25 16 0027

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de février à novembre 2025

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de février à mai 2025 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Carnaval d'hiver** » organisé par le Collège Sainte-Anne / Buissonnière;
- Événement « **Parade de la nouvelle Torah** » organisée par l'organisme Chaverim Donne la Main;
- Événement « **Parade Faune urbaine** » organisée par Casteliers;
- Événement « **Marche pour la dignité** » organisée par la Maison de soins palliatifs et centre de jour St-Raphaël;
- Événement « **Cultivons Outremont** » organisé par l'Arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Kermesse Soleil** » organisé par l'Arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Pianos publics** » organisé par l'Arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Jour du Souvenir** » organisé par l'Arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1256737001

CA25 16 0028

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution refusant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé 33, avenue Glencoe

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé défavorablement, à la séance tenue le 11 décembre 2024, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245753001;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est pas un TAS ni catégorisé selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de PIIA a été autorisée en octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la précédente demande de PIIA a été justifiée entre autres par la proposition de garde-corps ornementaux en fer forgé tel que la composante d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont pas conformes à la demande PIIA approuvée en 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne proposent pas un rappel à la composante d'origine au niveau du garde-corps de la terrasse;

CONSIDÉRANT QUE la proposition ne s'harmonise pas avec le style et les composantes architecturales d'origine et existantes du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la proposition des matériaux pour les garde-corps et écran d'intimité introduit deux nouveaux matériaux;

CONSIDÉRANT le niveau élevé d'opacité et le côté (vers le voisin) non finis de l'écran d'intimité;

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 20 H 07 À 20 H 07.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 33, avenue Glencoe.

NONOBTANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de l'arrondissement approuve le projet avec les réserves suivantes :

- Diminuer l'opacité de l'écran d'intimité à 70% au lieu 83% proposé afin d'éviter de grandes surfaces planes ou aveugles obstruant exagérément la vue;
- Finir le côté arrière de l'écran comme le devant afin de ne pas avoir un côté ou le colombage en bois est visible;
- Retirer tous les garde-corps en verre qui ont été installés sans permis;
- Installer des garde-corps en fer forgé, selon les détails du plan de construction (1991) afin de reprendre la composante d'origine et respecter la recommandation du CCU d'octobre 2023 et se conformer aux critères et objectifs du PIIA.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1245753001

CA25 16 0029

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution refusant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 842, avenue Pratt

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé défavorablement, à la séance tenue le 11 décembre 2024, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245753002;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est un TAS et catégorisé 1 selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT QUE les balcons et terrasses existantes sont en bois peint (composante d'origine);

CONSIDÉRANT QUE la proposition retire le support rudimentaire du balcon à l'étage par des équerres de style inexistant dans l'unité de paysage;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux proposés sont durables et de qualités mais ne respectent pas les composantes architecturales d'origines et existantes;

CONSIDÉRANT QUE le style des garde-corps proposé ne s'inspire pas de la composante d'origine et ne s'harmonise pas le style des garde-corps en façade ni avec ceux des bâtiments avoisinants; /

CONSIDÉRANT QUE la terrasse proposée sera élargie jusqu'à la limite de la propriété jumelée;

CONSIDÉRANT QUE la terrasse en béton ne peut être ajourée;

CONSIDÉRANT QU'IL est interdit de stationner un véhicule dessous une terrasse qui n'est pas ajourée;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction d'aménagement d'un espace de stationnement sous une terrasse non ajouré force la création d'un nouvel espace de stationnement en cours arrière;

CONSIDÉRANT la diminution de la surface végétale étant donné l'ajout d'un espace de stationnement;

CONSIDÉRANT l'emplacement de l'espace de stationnement ajouté adjacent à la limite de propriété latérale en cour arrière;

CONSIDÉRANT que l'écran visuel comporte une grande surface plane et obstrue la vue;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 842, avenue Pratt.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1245753002

CA25 16 0030

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 817 avenue Pratt, 499 chemin de la Côte-Saint-Catherine et 153 avenue de l'Épée

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 11 décembre 2024, les demandes d'approbation de PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358021;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

817, avenue Pratt

Avec la suggestion suivante :

- Retirer la peinture sur l'ensemble des pierres décoratives en façade afin de revenir à la composante d'origine et assurer la pérennité de celles-ci.

499, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Avec la réserve suivante :

- Utiliser un garde-corps en aluminium soudé et de style similaire au garde-corps de l'escalier hélicoïdal pour tous les balcons et terrasses.

153, avenue de l'Épée

Sans réserve.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1248358021

CA25 16 0031

Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 111, avenue Duchastel, 5282, rue Hutchison, 495, avenue Champagneur et 461 chemin de la Côte-Sainte-Catherine (parc Beaubien)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 15 janvier 2025, les demandes d'approbation de PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

111, avenue Duchastel

Avec les réserves suivantes :

- Conserver les ouvertures (porte simple avec petite fenêtre) existantes de l'entrée principale;
- Remplacer la porte d'entrée existante par un modèle de porte simple comportant 4 sections vitrées, comme illustré à la page A002.12 (révision 12 datée du 13 décembre 2024);
- Remplacer le revêtement métallique de l'agrandissement arrière par un revêtement de bois véritable identique à celui proposé pour la porte de garage en façade;

- Installer le revêtement de bois véritable à l'horizontale afin d'accentuer l'horizontalité et uniformiser les façades;
- Retirer le meneau horizontal inférieur de la fenêtre de la chambre principale situé au 2^e étage de l'agrandissement proposé.

5282 rue Hutchison

Avec les réserves suivantes :

- Éliminer la poutre en acier du balcon arrière au 2^e étage qui se prolonge vers le mur en brique du voisin;
- Planter un arbre d'un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) d'au moins 5 cm et de petit à moyen déploiement dans la cour arrière.

Avec les suggestions suivantes :

- Retirer les matériaux désuets installés par-dessus le revêtement d'aluminium existant pour désencombrer le mur arrière;
- Intégrer un système de gestion des eaux pluviales (gouttières et descentes) avec une attention particulière devant la porte au 2^e étage et le coulissement d'eau dans la cour anglaise;
- Consulter le programme de subvention pour la plantation des arbres offert par la Ville de Montréal : Un arbre pour mon quartier.

495, avenue Champagneur

Avec la réserve suivante :

- Que la couleur de la plateforme élévatrice et tous ses accessoires soient de couleur brun foncé ou gris moyen.

Avec la suggestion suivante :

- Ajouter une bordure en plaque d'acier autour de l'allée piétonne en béton menant à la plateforme élévatrice afin de prévenir les chutes et de contrôler les débordements de terre de la zone gazonnée adjacente, légèrement surélevée.

461, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Avec la réserve suivante :

- Intégrer les bacs de collecte de matières résiduelles dans la volumétrie du bâtiment accessoire;
- Remplacer les deux portes par une seule porte sur l'élévation sud.

Avec la suggestion suivante :

- Retirer les talus proposés près du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue Stuart.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1255753003

CA25 16 0032

Adopter, en vertu du Règlement de zonage (1177), une résolution visant une demande d'exemption de fournir et de maintenir une (1) case de stationnement à la suite du retrait d'une des cases exigées par le Règlement pour l'immeuble situé au 1206, avenue Van Horne

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, en vertu de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage* (1177), la demande d'exemption de fournir et de maintenir une (1) case de stationnement exigée à l'article 9.5 du *Règlement de zonage* (1177) pour le bâtiment sis au 1206, avenue Van Horne;

D'IMPUTER la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1255753002

CA25 16 0033

Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1420, boulevard Mont-Royal

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 15 janvier 2025, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA concernant l'aménagement paysager et la piscine creusée pour l'immeuble situé au 1420, boulevard de Mont-Royal.

Avec les réserves suivantes :

- Prolonger les plantations déjà existantes devant l'appareil mécanique (TSS), et ce, le plus près du boulevard Mont-Royal afin d'atténuer sa visibilité depuis le domaine public;
- Utiliser un seul type de clôture et d'enceinte en métal ornemental (aluminium soudé) au pourtour de la piscine creusée;
- Remplacer l'appareillage du revêtement du mur de soutènement adjacent à la piscine creusée par un appareillage inspiré du revêtement de pierre du rez-de-chaussée du bâtiment principal.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1255753004

CA25 16 0034

Accorder la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1420, boulevard Mont-Royal, visant à permettre l'installation d'un appareil mécanique visible depuis une rue publique, dérogeant ainsi à l'article 7.6.3. al.1 par.c) du Règlement de zonage (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 15 janvier 2025, la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (1180);

ATTENDU QU'UN avis public a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chap. A-19.1);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER la dérogation mineure suivante :

Pour l'immeuble situé au 1420, boulevard du Mont-Royal, autoriser une dérogation mineure à l'article 7.6.3. alinéa 1, paragraphe C du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre l'installation d'un appareil mécanique visible depuis une rue publique.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.07 1255753004

CA25 16 0035

Autoriser la mise à jour de la structure organisationnelle de l'arrondissement d'Outremont, laquelle a été entérinée par le conseil le 8 octobre 2024 dans le cadre de l'adoption du budget de fonctionnement 2025

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER la modification proposée à la structure organisationnelle de l'arrondissement avec la création de la division des ressources financières, matérielles et informationnelles.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1253711001

CA25 16 0036

Nomination et renouvellement des membres résidents de l'arrondissement pour siéger au comité consultatif d'urbanisme tel qu'indiqué au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme numéro (AO-2)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE NOMMER ces deux (2) membres pour former une partie des membres du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux (2) ans :

- Madame Maude Brochu;
- Madame Lamia Charlebois;

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01.1 1255753001

CA25 16 0037

Nomination et renouvellement des membres résidents de l'arrondissement pour siéger au comité consultatif d'urbanisme tel qu'indiqué au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme numéro (AO-2)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE RENOUVELER le mandat de ces trois (3) membres en tant que membres du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux (2) ans :

- Monsieur Marc-Antoine Larose;
- Madame Catherine Beaudoin;
- Monsieur Alexandre Lussier.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE SCINDER le renouvellement en deux (2) pour voter le renouvellement du troisième membre de façon séparée.

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE RENOUELER le mandat de ces deux (2) membres en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux (2) ans :

- Monsieur Marc-Antoine Larose;
- Madame Catherine Beaudoin.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01.2 1255753001

CA25 16 0038

Nomination et renouvellement des membres résidents de l'arrondissement pour siéger au comité consultatif d'urbanisme tel qu'indiqué au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme numéro (AO-2)

Les conseillères Valérie Patreau et Mindy Pollak déclarent leur intérêt et se retirent de l'enceinte de la salle de 20 h 10 à 20 h 12 avant la tenue du vote.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE RENOUELER le mandat de ce membre en tant que membres du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux (2) ans :

- Monsieur Alexandre Lussier.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01.3 1255753001

CA25 16 0039

Déposer les comptes-rendus des réunions du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenues les 7 novembre et 5 décembre 2024

DÉPOSER les comptes-rendus des réunions du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenues les 7 novembre et 5 décembre 2024.

60.01 1245069038

CA25 16 0040

Motion du maire Laurent Desbois - Les journées de la persévérance scolaire 2025

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 10 au 14 février 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence ». Un moment clé dans l'année qui témoigne de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de toutes les étudiant.e.s;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU QUE derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance et qu'il est important de valoriser chaque effort et étape du parcours éducatif;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

DE PROCLAMER la semaine du 10 au 14 février 2025 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

D'EXPRIMER unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers tous les étudiant.e.s et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

D'APPUYER la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence » et d'inviter toutes les personnes élues à y participer.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA25 16 0041

Motion du maire Laurent Desbois - Reconnaître le 544, avenue Davaar comme future Maison des archives et de l'histoire d'Outremont et de mettre en œuvre la planification afin de réaliser ce projet

ATTENDU la qualité et la valeur exceptionnelles des archives d'Outremont, le fait que des efforts ont été déployés depuis la création d'Outremont pour les préserver;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont souhaite rendre accessible, valoriser et faire bénéficier de ses archives à l'ensemble de sa population;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont veut entreprendre la transition vers la gestion numérique de ses archives tout en préservant les pièces ayant une valeur historique;

ATTENDU QU'UNE grande partie des archives de l'arrondissement est présentement entreposée à l'extérieur d'Outremont;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit verser une somme d'environ 75 000 \$ par année pour entreposer ses archives;

ATTENDU QUE le conseil a affecté un budget de 400 000 \$ pour le rapatriement des archives, la réalisation du projet d'archives virtuelles et de la Maison des Archives et de l'histoire d'Outremont;

ATTENDU QUE l'arrondissement a prévu du budget dans sa planification PDI 2025 - 2034 pour la construction de la Maison des Archives et de l'histoire d'Outremont;

ATTENDU QUE l'arrondissement a ciblé le bâtiment du 544, avenue Davaar, ancienne bibliothèque d'Outremont comme le meilleur bâtiment pouvant accueillir la maison des archives dans le cadre de son plan directeur des parcs et des bâtiments;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent affirmer l'importance de ce projet;

ATTENDU QUE la Société d'Histoire d'Outremont, partenaire de l'arrondissement d'Outremont, soutient ce projet et en souhaite la réalisation;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

D'OFFICIELLEMENT RECONNAÎTRE le 544, avenue Davaar comme Maison des archives *et de l'histoire* d'Outremont;

DE DEMANDER à l'administration de mettre en œuvre la planification et la réalisation du projet.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

70.01 - Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 24.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2025.